

RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00319

Numéro SIREN : 510 928 112

Nom ou dénomination : A L EAU PLOMBIER

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2018 sous le numéro de dépôt 711

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAR A L EAU PLOMBIER										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>9</td><td>2</td><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td> </tr> </table>										5	1	0	9	2	8	1	1	2
5	1	0	9	2	8	1	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *						<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2			
1	2																			
1	2																			

								Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>				3	1	1	2	0	1	6
3	1	1	2	0	1	6												
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012													
		Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	14 962	030	5 359		9 603										
	Immobilisations financières * (1)		040	300	042			300										
	Total I (5)		044	15 262	048	5 359		9 903										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	28 145	052		28 145											
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	143	066		143											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 097	070	2 702	10 395											
		Autres * (3)	072	8 368	074		8 368											
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	1 827	086		1 827											
	Charges constatées d'avance *		092	12 288	094		12 288											
Total II		096	63 869	098	2 702	61 167												
Total général (I+II)		110	79 131	112	8 061	71 070												

PASSIF								Exercice N 1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				5 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				500				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				(950)				
	Résultat de l'exercice		136				(1 532)				
	Provisions réglementées		140								
Total I		142				3 018					
Provisions pour risques et charges											
Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				21 632				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				20 416				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				13 350				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	764			12 655				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176				68 052					
Total général (I + II + III)		180				71 070					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		15 069				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	3 703	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 828				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		426				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAR A L EAU PLOMBIER		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x	
				Exercice N clos le 31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	130 836	
	Production vendue	Biens	215		214	83 090
		Services *	217		218	62 254
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(4 137)
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	2 377	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	274 420
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	101 069	
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	24 293	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	2 482	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 12 793 – immobilier :)		242	100 625	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 273)		244	2 903	
	Rémunérations du personnel *			250	30 900	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	11 561	
	Dotations aux amortissements *			254	1 657	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	275 495	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(1 075)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				294	212	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		290	426	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		300	671	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 532)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	18 500	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	824	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	55	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JFI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 352	17 847	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 370	17 847	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2017

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 387	442	2 828	444	717	446	11 498				
	Installations générales, agencements divers	450	2 526	452		454		456	2 526				
	Matériel de transport	460	175	462		464		466	175				
	Autres immobilisations corporelles	470	764	472		474		476	764				
Immobilisations financières		480	300	482		484		486	300				
TOTAL		490	13 151	492	2 828	494	717	496	15 262				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 799	532	1 174	534	291	536	2 682		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 432	542	306	544		546	1 738		
	Matériel de transport	550	10	552	165	554		556	175		
	Autres immobilisations corporelles	560	751	562	13	564		566	764		
TOTAL		570	3 993	572	1 657	574	291	576	5 359		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Matériel et outill											

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1	717	291	426	426				
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 717	580 291	582 426	584 426	586	581	587 589	
Plus-values taxables à 19 % ①					590	583	594 595	
Régularisations					596	585	597 599	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597 599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 702	652		654		656	2 702																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680	2 702	682		684		686	2 702																																																																																																																																						
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																								
							780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																					
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																					
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																									
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																																					
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																																					
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	3 155																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	7 410																																																																																																																																						
N° du centre de gestion agréé								388	1	0	3	6	2	0																																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée								374	33 465																																																																																																																																						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	37 086																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-ESD 2017

Désignation de l'entreprise: SAR A L EAU PLOMBIER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	130 836	
Production vendue - Biens	109	83 090	
Production vendue - Services	141	62 254	
Production stockée	111	(11 162)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	17	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	265 035	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	101 069	
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	24 293	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	2 482	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	74 272	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	876	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	4	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	202 996	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	62 039	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	62 039	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	276 179	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6	
Date de cessation	186	/ / / / /	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657	1	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SAR A L EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LALLOYER Prénom(s) CHRISTIAN
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance: Date 16/07/1968 N° Département 62 Commune BETHUNE Pays
 Adresse : N° 7 Voie RUE DU CANADA
 Code Postal 62580 Commune NEUVILLE ST VAAST Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122016

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SAR A L EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

N° 11085 * 19

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

 Exercice ouvert le 01012016
 et clos le 31122016

 Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐
 Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐
 Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐
(cocher la ou
les cases
correspondantes)**A IDENTIFICATION**
 Identification du SAR A L EAU PLOMBIER
 destinataire 7 RUE DU CANADA

62580 NEUVILLE ST VAAST

Préciser :
l'ancienne adresse en
cas de changement :

le téléphone :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse
du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si
elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☒**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	17 847	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
— Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①.....	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
— Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d	
	Total c + d	
3 Total	17 847	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ①	17 847	

4bis Revenu compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, produit et
recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies

- Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies

 e
 f

5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers ①		à court terme et à long terme exonérées ②		à long terme imposables ③ au taux de 16 %	
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ④		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑤			

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quinquies ☐	Autres dispositifs ☐ ⑥	Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐
art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités ☐	Jeune entreprise (JED) ☐	Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐
Exonération ou abattement pratiqué ☒	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 %	sur le bénéfice	Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art. 244 quater X) ☐

7 BIC non professionnels (2031 Ter-SD) ⑦	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
--	-----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

8 Régime des sociétés de personnes ⑧

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés
**ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats
ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée.**
**Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code
général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.**
La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires ».
CGA ☒ Visiteur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : ARGECO ARTOIPOLE 245 BOULEVARD DE L'EUROPE BP 72020 62060 ARRAS CEDEX 03.21.58.98.94

- Conseil :

- CGA : CGAPAC 21 RUE DU GL BARBOT 62000 ARRAS 62000 ARRAS 0321512932

- N° d'agrément du CGA 1101316210

À NEUVILLE ST VAAST 12042017

Signature et
qualité du déclarant

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 *Bis*-SD
(2017)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC « B » ou BIC non profes- sionnels « M » ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
CHRISTIAN LALLOYER Gérant 7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST			

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2016

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice 2016

1 246

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	12 400
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❶

❶ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : SAR A L EAU PLOMBIER 510928112 Désignation et n° siren de la société tête de groupe		Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	827		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		12 400	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		12 400	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

A L'EAU PLOMBIER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANUEL DU 16 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix sept et le seize juillet à 14 heures, l'associé unique à établi au siège social, l'assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

Représenté par:

Monsieur LALLOYER Christian

représentant cent pour cent des parts en pleine propriété,

Monsieur LALLOYER Christian préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les convocations visées à l'article L223-19 du code du commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus au gérant,
- affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour,

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos du 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ce montant à 1532.04 € au report.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LALLOYER et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce.

- location du bureau et dépôt montant de l'exercice 12000 €

QUATRIEME RESOLUTION

Le gérant décide de prendre une rémunération de 18500 € pour l'exercice.

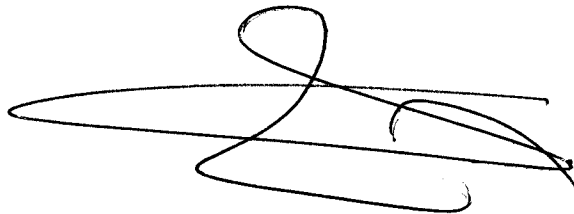
CIQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités égales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé unique.

Le gérant associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le gérant associé unique'.

A L'EAU PLOMBIER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2017

Monsieur LALLOYER Christian	Associé unique	100 %
7 rue du Canada	100 %	des voix
62580 NEUVILLE ST VAAST	des parts	

Le gérant certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que l'associé unique représente 100 % des parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 % des voix.

Le gérant

